

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022

N° 2022/09-31

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI VING SIX SEPTEMBRE à QUATORZE HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Dominique NURIT, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Marie-Hélène WEBER, représentée par Thierry DEWINTRE à partir de l'affaire n°2

Clara BIANCO, représentée par Marion COLIN

Hugues FERRAND, représenté par Mathilde BORNE

ABSENT EXCUSE :

Jean Baptiste PRINGUEY

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Marie-Hélène WEBER quitte la séance avant le vote de l'affaire n°2

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre**N° 2022/09-31****PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de Castelnau-le-Lez, expose au conseil que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services selon les modalités définies ci-dessous et d'arrêter l'état des emplois.

Par ailleurs, il convient de noter que l'état des emplois de la ville de Castelnau-le-Lez précédemment évoqué, comporte des postes devenus vacants suite au déroulement des carrières et des mobilités. Il s'agit donc après avis du Comité Technique du 17 juin 2022, d'adapter le tableau des effectifs du personnel communal en procédant aux suppressions de ceux-ci.

Monsieur le Maire :

- Propose la mise à jour du tableau des effectifs.
- Précise que les emplois ouverts pourront être, pour les besoins du service, pourvus à défaut d'agents titulaires par voie contractuelle, conformément au code général de la fonction publique, article L 332-8-2° pour les emplois permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement.

Dans la filière Administrative,

- de supprimer deux postes d'Attaché Hors Classe, quatre postes d'Attaché, un poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe, et de créer quatre postes d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Attaché Hors Classe	3	- 2	1	Poste vacant
Attaché	13	- 4	9	Poste vacant
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	3	- 1	2	Poste vacant
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	19	+ 4	23	Création d'emploi suite à avancements de grade

Dans la filière Technique,

- de créer un poste d'Ingénieur Hors classe, de supprimer un poste d'Ingénieur Principal, un poste d'Ingénieur, un poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe, de créer un poste de Technicien, de supprimer quatre postes d'Agent de Maîtrise Principal, un poste d'Adjoint

- Technique Principal de 1^{ère} classe, trois postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, et un poste d'Adjoint Technique .

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Ingénieur Hors classe	1	+ 1	2	Création d'emploi pour recrutement par voie de mutation
Ingénieur Principal	3	- 1	2	Poste vacant
Ingénieur	1	- 1	0	Poste vacant
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	1	- 1	0	Poste vacant
Technicien	3	+1	4	Création d'emploi suite à concours
Agent de Maîtrise principal	13	- 4	9	Poste vacant
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	11	- 1	10	Poste vacant
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	29	- 3	26	Poste vacant
Adjoint Technique	66	- 1 TNC	65	Poste vacant

Dans la filière Sociale,

- de créer un poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe et de supprimer deux postes d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	6	+ 1	7	Création d'emploi suite à avancement de grade
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	10	- 2	8	Poste vacant

Dans la filière Médico Sociale,

- De créer un poste de Psychologue de classe normale et de supprimer trois postes d'Auxiliaire de Puériculture de classe normale.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Psychologue de classe normale	0	+ 1 TNC	1	Création d'emploi lié à un nouveau besoin
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	8	- 3	5	Poste vacant

Dans la filière Sportive,

- de supprimer un poste d'Educateur des APS Principal de 2^{ème} classe.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Educateur des APS Principal de 2 ^{ème} classe	1	- 1	0	Poste vacant

Dans la filière Culture,

- de créer deux postes d'Adjoint du Patrimoine.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Adjoint du Patrimoine	0	+ 2	2	Intégration dans le cadre d'emplois de la filière correspondante

Dans la filière Animation,

- de créer un poste d'Animateur et quatre postes d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Animateur	1	+ 1	2	Création d'emploi pour recrutement par voie de mutation
Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe	1	+ 4 Dont 1 TNC	5	Création d'emploi suite à avancements de grade

Dans la filière police,

- de créer un poste de Brigadier-Chef Principal et un poste de Gardien Brigadier.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Brigadier-Chef Principal	8	+ 1	9	Création d'emploi suite à avancement de grade
Gardien Brigadier	12	+ 1	13	Création d'emploi pour recrutement par voie de mutation

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 26 SEPTEMBRE 2022

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

